

BATIVERT 2012

Panel 5 : Quelle place pour l'architecte-paysagiste dans la construction durable ?

Vendredi 22 juin 2012

« Le système de parcs et jardins, un outil de planification urbaine Rabat, un exemple de ville-paysage où le paysage a été le fondement de la création de la ville moderne des années 1920 »

Mounia Bennani

Paysagiste dplg & Docteur en géographie « architecture et paysage »
Présidente de l'Association des Architectes Paysagistes du Maroc (AAPM)
Enseignante à l'Ecole Nationale d'Architecture de Rabat (2003-2009)

Décrire Rabat comme « ville-jardin » ou encore « ville-verte » n'est pas récent. Son statut de « ville-paysage » remonte au début du XXe siècle avec la création de la ville moderne des années 1920, sous l'impulsion des urbanistes et paysagistes de l'époque.

Le paysage a en effet joué un rôle primordial dans la planification des nouvelles villes marocaines, et en particulier à Rabat, au début du Protectorat français, entre 1912 et les années 30.

Pour aménager les nouvelles villes du Maroc, parallèlement aux principes urbanistiques de séparation des communautés marocaines et européennes et de différenciation des fonctions (zonage), les Français vont expérimenter, pour la première fois, le concept de " système de parcs" introduit de France par le paysagiste Jean Claude Nicolas Forestier.

Rabat, la capitale, illustre de façon inédite ce concept de planification paysagère. Elle est en effet la seule ville marocaine et l'une de seules villes au monde dont la planification urbaine a été fondée à partir d'une trame paysagère conçue en amont de la trame urbaine.

S'appuyant sur les caractères paysagers, naturels, historiques et urbanistiques de Rabat (médina délimitée par l'océan et la vallée du Bouregreg, entourée de remparts et de jardins, ponctuée de monuments anciens, etc.), les urbanistes français vont projeter un réseau de parcs constitué de jardins, de boisements, de terrains de sports, de promenades plantées et de réserves d'espaces libres pour servir d'ossature paysagère aux nouveaux quartiers.

Élément tout à fait nouveau et original : la mise en valeur des panoramas – sur les paysages emblématiques de la ville – va servir à déterminer l'emplacement des principaux jardins publics de la capitale. Le réseau de parcs et de jardins fut ainsi projeté à long terme de façon à obtenir une succession de ceintures de verdure autour des quartiers existants et futurs.

Aujourd'hui, l'ensemble des espaces libres urbains (jardins et parcs publics, boisements, promenades plantées, etc.) créés à Rabat et dans les autres villes du Royaume au début du Protectorat sont intacts. Conservés tel quels, ils forment aujourd'hui, plus de 90 ans après leur création, des îlots de verdure en plein centre-ville. Livrés à eux-mêmes et souvent très dégradés, ils suscitent depuis quelques années l'intérêt des pouvoirs publics. Le développement et l'expansion rapide des villes ont fait prendre conscience de l'importance qu'il y a à préserver et à valoriser ces morceaux de nature, comme des patrimoines à part entière. Un pas en avant a été réalisé au Maroc et plus spécifiquement à Rabat depuis 1992 : le premier jardin public moderne, le jardin d'Essais de Rabat, fut inscrit sur la liste du patrimoine national comme monument historique en raison de sa richesse « botanique ». En 2003, ce fut le jardin du Belvédère puis le jardin du Triangle de vue qui furent classés, pour des raisons, cette fois-ci « urbanistiques » ; ces jardins sont aujourd'hui considérés comme des témoins vivants de l'identité et de l'histoire de la capitale. Les jardins publics coloniaux deviennent, enfin, des patrimoines culturels au même titre que les monuments bâtis, une page s'est ouverte dans l'histoire du paysage marocain.